



**Déclaration préliminaire de Mark Carney
gouverneur de la Banque du Canada
devant le Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
le 28 avril 2009**

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président, distingués membres du Comité, bonjour. Paul et moi sommes ravis de nous présenter devant ce comité pour discuter du point de vue de la Banque du Canada au sujet de l'économie et de l'orientation de la politique monétaire. Avant que nous ne répondions à vos questions, j'aimerais vous donner un aperçu de la plus récente livraison du *Rapport sur la politique monétaire*, que nous avons publiée la semaine dernière.

- Nous traversons une période difficile sur le plan économique et l'économie canadienne est secouée par une récession prononcée et synchronisée à l'échelle du globe. Ces derniers mois, cette récession a été accentuée par des retards dans la mise en œuvre de mesures visant à restaurer la stabilité financière dans le monde.
- Les décideurs des pays du G20 réagissent maintenant à la crise mondiale par un engagement renouvelé à l'égard de mesures concrètes et de plans détaillés. Selon notre scénario de référence, ces politiques seront mises en œuvre rapidement et de façon efficace, et leurs effets se feront pleinement sentir l'année prochaine. Les discussions qui se sont déroulées à Washington la fin de semaine dernière vont dans le même sens.
- Étant donné la situation économique et financière actuelle à l'échelle du monde, la Banque prévoit maintenant que la récession au Canada sera plus profonde qu'elle ne l'envisageait en janvier. Le retour à la croissance sera retardé d'un trimestre, soit jusqu'à la fin de 2009, et la reprise au pays sera un peu plus graduelle.
- Les perspectives d'évolution de l'économie canadienne sont généralement les mêmes, mais leur profil s'est déplacé.
- On prévoit que le PIB réel du Canada reculera de 3,0 % cette année. La croissance reprendra à l'automne et s'accélérera pour atteindre 2,5 % en 2010 et 4,7 % en 2011.
- Nos prévisions en matière d'inflation sont en gros conformes à celles exposées dans la *Mise à jour* de janvier du *Rapport sur la politique monétaire*. L'inflation mesurée par l'IPC global sera temporairement négative en 2009, mais le taux d'augmentation de l'indice de référence et celui de l'IPC global devraient retourner à la cible de 2 % visée par la Banque au troisième trimestre de 2011.

- Dans ce contexte, la Banque a abaissé mardi dernier son taux directeur de 1/4 de point de pourcentage pour le ramener à 1/4 %, qu'elle estime être sa *valeur plancher*. Sous réserve des perspectives de l'inflation, elle s'est engagée à le maintenir à ce niveau jusqu'à la fin de juin 2010.
- Depuis décembre 2007, nous avons abaissé les taux d'intérêt de 425 points de base au total. Ils ont ainsi touché leur creux historique et leur niveau le plus bas possible. La Banque est d'avis que cet assouplissement cumulatif, conjugué à son engagement conditionnel de maintenir les taux à un bas niveau pendant une période prolongée, représente l'orientation qu'il convient pour la politique monétaire afin que l'économie se remette à tourner à pleine capacité et que la cible d'inflation de 2 % soit réalisée.
- Toutefois, nous vivons une période d'incertitude. Si une impulsion additionnelle se révélait nécessaire, la Banque conserve une flexibilité considérable dans la conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt.
- Parce qu'il est important de présenter ces autres mesures de façon structurée et transparente, nous avons publié la semaine dernière un cadre qui décrit la démarche suivie par la Banque pour la conduite de la politique monétaire lorsque le taux cible du financement à un jour se situe à sa *valeur plancher*. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de discuter avec ce comité de l'application possible de ce cadre en vue de l'atteinte de la cible d'inflation.
- La Banque pourrait fournir une impulsion additionnelle à l'économie en procédant à un *assouplissement quantitatif*, qui consiste à acheter des actifs financiers en les finançant par la création de réserves. Elle peut aussi procéder à un *assouplissement direct du crédit*, qui consiste à effectuer directement des achats ciblés d'actifs privés.
- Si la Banque devait mettre en œuvre des mesures d'assouplissement quantitatif ou d'assouplissement direct du crédit, elle le ferait de façon mûrement réfléchie et en s'appuyant sur des principes.
 - L'**objectif** de ces opérations serait d'améliorer l'ensemble des conditions financières afin de soutenir la demande globale et d'atteindre la cible d'inflation.
 - Les achats d'actifs seraient concentrés dans les échéances les plus susceptibles de maximiser l'**effet** des interventions sur l'économie.
 - Les mesures seraient appliquées de la façon la plus globale et la plus **neutre** possible.
 - La Banque agirait **prudemment**, en limitant les risques liés à son bilan et en veillant à se désengager de ces stratégies au rythme approprié.
- Permettez-moi de conclure en disant quelques mots sur les perspectives de l'économie canadienne.

- Bien que le niveau d'incertitude demeure élevé – surtout du fait que l'économie canadienne dépend de forces à l'extérieur de nos frontières –, nous restons confiants dans les perspectives d'une reprise économique future au Canada.
- Cette reprise devrait être soutenue par les facteurs suivants :
 - la remontée progressive de la demande extérieure;
 - la fin de l'ajustement des stocks dans le secteur du logement au Canada et aux États-Unis;
 - la solidité du bilan des banques, des entreprises et des ménages canadiens;
 - le fonctionnement relativement efficace de notre système financier et l'amélioration graduelle des conditions financières au Canada;
 - la dépréciation passée du dollar canadien;
 - les mesures de relance budgétaire;
 - la rapidité et l'ampleur des mesures de politique monétaire prises par la Banque.

Sur ce, Monsieur le Président et distingués membres du Comité, Paul et moi serons maintenant heureux de répondre à vos questions.